

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 MARS 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Bernard Fol

Présents : MM. Aymont, Escoffier, Fol Adjoints ; Mmes M. Morel, S. Schröder, J. Favre, N. Deville, S. Martinek; MM. Ponard, Emery, Perréal, Vesin, Deville, Carlod

Excusé : M. Merme

Absents : Mme A. Debladis; M. Debouche

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2013
- 3- Déclarations d'intention d'aliéner
- 4- Réflexion sur le pourcentage de la taxe d'aménagement sur certaines zones à construire
- 5- Représentativité des communes dans le futur Conseil Communautaire de 2014 (cf. document joint)
- 6- Rétrocession chemin communal non cadastré
- 7- Rapport des commissions
- 8- Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard Fol est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 février 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Avenant n°1 lot n°8 « métallerie » construction Centre Communal Multi Activités

Dans le marché initial, les portes de garages des logements du Centre Communal Multi activités étaient prévues en métal et de couleur blanche. Lors des commissions et des réunions de chantier, chaque partie a reconnu le manque d'esthétisme de ces portes. Un autre modèle de portes basculantes couleur bois, en métal, prêt à la pose, a été choisi, obligeant à une plus-value d'un montant total de l'avenant de 4233.84 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'achat de ces portes et donc l'avenant n°1 du lot n°8.

4. Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Melle CRISTINA, 8 rue de Bellevue, B1088

Acquéreurs : M. et Mme STOLL Réginald, 11 la Voie Creuse GENEVE

- la propriété de SCI JORGAB, 1 rue du Crêt de la Neige Ecorans, F 75/83/86

Acquéreur : M. DUC, 224 rue Pierre Malfant, 01550 FARGES

- la propriété de SCI l'Escale, 25 Grand Rue, F14

Acquéreur : Société Civile Immobilière Symbio Patrimoine, 13, chemin du Levant, 01210 FERNEY-VOLTAIRE

- la propriété de Mme CHAILLE , 32 rue de Pré Bachat, F1384,

Acquéreur : M. et Mme TASSINARI, 168, rue Blaise Pascal, 01630 SAINT-GENIS-POUILLY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces quatre propriétés.

5. Réflexion sur le pourcentage de la taxe d'aménagement sur certaines zones à construire

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal une discussion et une réflexion sur la taxe d'aménagement avant une réunion exclusivement dédiée à ce sujet.

En effet, lors de la fixation du taux de la Taxe d'Aménagement qui remplace la Taxe Locale d'Équipement, Monsieur le Maire avait exposé, lors d'un Conseil municipal précédent, qu'il était possible d'instaurer des taux différents par secteur.

Actuellement, le taux est de 5% sur toutes les zones urbanisables. Le plan local d'urbanisme prévoit une zone 1AU03 de Ruybot, une zone Ub00 Pré du château, et une zone 1AU0002 de Pré Bachat. Les orientations d'aménagement du PLU prévoient la réalisation d'environ 90 logements. D'autres secteurs U et Ub du PLU peuvent accueillir des constructions importantes. Tous les aménagements internes à ces zones sont à la charge du pétitionnaire : réseaux, voirie, trottoirs, cheminement piéton, etc... Mais les autres infrastructures sont à la charge de la collectivité. Par exemple, Pré Bachat : réalisation de stationnement, Ruybot : aménagement de la rue de Ruybot et de la rue de la citadelle, le château : aménagement de voirie.

En partant sur une moyenne d'un enfant par logement et si tout se réalise simultanément, ce sont environ 100 écoliers qu'il faudra accueillir. Cet afflux de population nous obligerait à construire un nouveau groupe scolaire, une cantine, un accueil périscolaire, à réhabiliter la mairie, à créer des espaces de jeux, des salles de réunions, etc...

Donc, nous avons pour financer une partie de ces travaux, la possibilité d'appliquer un taux de taxe d'aménagement jusqu'à 20%. Au taux actuel de 5%, pour une surface habitable de 2000 m², nous touchons environs 64 350€. Avec un taux de 20%, cette taxe s'élèverait à 257 400€.

Nous pouvons également, pour financer ces infrastructures nécessaires à cet afflux de population, établir, par convention avec le lotisseur, un projet urbain partenarial (PUP) mais avec des risques de non acceptation par le promoteur ou de faillite en cours de chantier.

Monsieur le Maire invite donc les élus à participer à une commission d'ici à mi-avril à laquelle tous pourront participer. En fonction des différents zonages du futur Plan Local d'Urbanisme, il faudra étudier le taux d'application de la taxe d'aménagement, qu'il est possible de faire varier selon les zones. Car dès que le PLU sera approuvé par le Conseil Municipal à l'issue de l'enquête publique, il sera applicable.

6. Représentativité des communes dans le futur Conseil Communautaire de 2014

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la représentativité des élus au Conseil Communautaire.

En effet, dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 et de la loi du 31 décembre 2012, il a été décidé par le législateur de nouvelles règles de représentativité des communes au sein des Conseils Communautaires. Ainsi, le nombre d'élus gessiens au Conseil communautaire pourrait passer, en application de la loi stricte de 63 à 53 sièges.

Avec un accord amiable entre les communes et comme pourrait le permettre la loi, le nombre de conseillers pourrait être relevé de 25%, amenant à 66 le nombre de sièges gessiens.

La volonté de l'ensemble des petites communes est de proscrire la loi stricte et de voter en faveur d'un accord amiable. Certaines communes du Pays de Gex, de plus grande envergure, soutiendraient ce vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'accord à l'amiable.

7. Rétrocession chemin communal non cadastré

Le chemin communal non cadastré entre la rue de pré Bachat et la RD n° 984 est enclavé dans les aménagements du secteur de Pré Bachat. Ce chemin est inutile à la commune. La municipalité avait proposé de le vendre les 160 m² de ce chemin au promoteur à 10€ le m². Ce total de 1600€ a été payé par le promoteur lors de travaux d'aménagement, revenant à la base à la charge de la commune. Ainsi, Monsieur le Maire propose une rétrocession de ce chemin pour l'euro symbolique. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité de rétrocéder le chemin communal à la société JLS Immobilier.

8. Rapports des commissions

Commission Voirie

Monsieur Fol informe le Conseil Municipal que Monsieur Turret, employé municipal, n'a toujours pas repris le travail et qu'il a une visite médicale dans la semaine. L'employé aurait souhaité reprendre le service à 50% mais cela n'est pas possible en fonction de la législation. Il est actuellement remplacé.

De nombreux devis de voirie ont été actualisés, et de l'élagage est encore à faire, ce qui implique des dépenses importantes pour le poste.

Monsieur Fol précise que toutes les rues ont été balayées. Il informe que les travaux d'extension du bâtiment de la voirie sont en cours. Les objets inutiles qui restaient en stock ont été repris par un particulier qui a fait un don de 1000€ au CCAS. Sont passés en revue les différents travaux réalisés : curage des fossés, déneigement, réfection de l'évacuation de la fontaine d'Ecorans, dépose et repose des potelets devant la bibliothèque.

Commission scolaire

Monsieur Aymont fait part au Conseil Municipal que tous les enseignants absents sont remplacés. Il remercie également les agents de la voirie pour les travaux réalisés à l'école pendant les congés scolaires.

Commission communication

L'« Echo collongeois » sera imprimé la semaine prochaine.

9. Courriers – Divers

- Vote du budget

Monsieur le Maire précise que la municipalité devra voter son budget avant le 15 avril. La date est fixée au 2 avril et une commission élargie à tous les élus sera organisée avant.

- Courrier de Mme Beyrand

Elle remercie le Conseil municipal pour le séjour qui lui a été offert lors de son départ en retraite de la bibliothèque.

- Courrier de la Maison familiale et rurale de Seyssel

L'assemblée générale se tiendra le 5 avril.

- Courrier « la Manif pour tous »

Réunion publique sur le mariage homosexuel le 18 mars à Versonnex.

- Invitation Pays de Gex Promotion et animation

Invitation à l'inauguration du salon « nature et vie » le 5 avril.

- Courrier Comité de fleurissement

Invitation à l'assemblée générale du comité départemental de fleurissement des pays de l'Ain qui aura lieu le samedi 23 mars.

- Courrier Monts-Jura

Du 21 au 24 mars se tiendront les Ecureuils d'or, championnat de France de ski des jeunes de moins de 16 ans.

- Courrier Jeunes agriculteurs

Un courrier des jeunes agriculteurs est parvenu en mairie. Monsieur le Maire déplore que ce courrier ne soit pas signé. Monsieur le Maire stipule que le nouveau PLU a pris en compte la protection de l'agriculture sur la commune et que la Communauté de Communes du Pays de Gex a acquis le domaine de Piers d'une superficie d'environ 60 hectares qui seront dédiés aux exploitants agricoles.

- Logements Centre communal multi activités

Il est décidé de mettre l'accent sur la communication concernant la vente des logements du centre communal multi activités. Un article paraîtra dans l' « Echo collongeois », un article et les plans des appartements seront mis sur le site web de la commune. La population sera invitée à prendre rendez-vous avec le maire ou un adjoint pour obtenir de plus amples renseignements.

- Giratoire entrée 2x2 voies

Monsieur Fol demande à ce que soit expliqué aux élus les travaux en court au niveau du rond-point de la 2x2 voies. Monsieur le Maire précise que Monsieur Phariza a entrepris de remblayer une parcelle de terrain. Il lui a été demandé de faire une demande d'autorisation de travaux. Il lui a également été demandé de permettre un accès au giratoire depuis sa parcelle. Monsieur Durant, du Conseil Général est venu donner des consignes dans ce sens. Un constat d'huissier a été réalisé sur la route des îles. Il a été précisé que les travaux devront être achevés au 30 juillet 2013, par arrêté municipal. En tout, 13000 m³ seront ramenés sur la parcelle, sur une superficie de 10000m² et sur une hauteur maximum de deux mètres.

- Cheminement entre Collonges et Ecorans

Monsieur Perréal s'enquiert des déplacements en mode doux entre Collonges et Ecorans. Monsieur le Maire explique que ce projet devait pouvoir s'appuyer sur une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Gex, représentant 25% des travaux. Malheureusement, ce type de subvention n'a pas été retenu par les élus communautaires, liés à des contraintes budgétaires.

La séance est levée à 21h50.